



1266 Duillier, le 18 octobre 2018

**CONSEIL COMMUNAL**  
**1266 DUILLIER**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE DUILLIER**  
**DU JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018, A 20H00.**

**Présidence:** Olivier Chambaz

A 20h04, le Président Olivier Chambaz salue l'assemblée, ainsi que la Municipalité au complet. Il relève la présence du secrétaire communal, ainsi que de Monsieur Fritsche du bureau d'ingénieurs Bovard & Nickl SA, du Professeur Aurèle Parriaux, de Monsieur Philippe Menoud, Municipal du dicastère des eaux de Coinsins.

Le secrétaire procède à l'appel, 40 conseillers et une suppléante sont présents.

Sont excusés : MM. Bryan Binetti, Christian Chambordon et Dario Fossati

Absent: --

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h10.

**2. Adoption de l'ordre du jour.**

Comme annoncé préalablement, le Président demande une modification de l'Ordre du jour avec l'adjonction d'un point 13 : Préavis No 10/2018 « demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'008'400.- destiné à financer le recaptage du bras ouest des sources des Tattes, situées sur la parcelle No 170 de la Commune de Genolier » et les modifications des points suivants de l'ordre du jour

Il présente l'ordre du jour comme suit :

1. Appel
2. Adoption de l'Ordre du jour
3. Approbation du PV de la séance du 21 juin 2018
4. Assermentation d'une Conseillère communale
5. Communications du Bureau du Conseil Communal
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis N° 4/2018 "Arrêté d'imposition 2019"
8. Préavis N° 5/2018 "Installation d'un terrain multisports - Réponse à la motion Uldry & Co"
9. Préavis N° 6/2018 "Réaménagement du cimetière"
10. Préavis N° 7/2018 "Règlement du cimetière"
11. Préavis N° 8/2018 "Remplacement de la fontaine de la Rue du Vieux-Village"
12. Préavis N° 9/2018 d'urgence "Recaptage de la source des Avouillons - Phase 2"

13. Préavis No 10/2018 « demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'008'400.- destiné à financer le recaptage du bras ouest des sources des Tattes, situées sur la parcelle No 170 de la Commune de Genolier »
14. Nomination d'une commission dans le cadre de la modification des statuts de l'ORPC
15. Région de Nyon : intervention de M. Willy Jaques, délégué au Conseil Intercommunal
16. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est approuvé à la majorité.

### **3. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2018**

Le Président donne la parole aux conseillers. Hélène Baudet souhaite poser une question à M. Fritsche, en relation avec le point 8, où il est mentionné « M. Fritsche rappelle qu'il n'y a plus de stop en zone 30 et que les piétons sont prioritaires ». Ce dernier relève qu'en fait les piétons ne sont effectivement pas prioritaires, mais qu'ils ont la même priorité que les vélos ou les voitures. Hélène Baudet et le Président le remercie de cette intervention. La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal est approuvé à la majorité.

### **4. Assermentation d'une Conseillère communale**

Lors du précédent conseil, nous n'avions pu assermenter Mme Aline De Giorgi, excusée. Elle est appelée devant le Conseil par le Président et elle prête serment.

### **5. Communication du Bureau du Conseil communal**

Le Président rappelle aux conseillers les importantes votations à venir le dimanche 23 septembre et les encourage à aller voter.

Il a reçu avant-hier la démission de M. Bryan Binetti, lequel n'arrive plus à se libérer pour les séances du Conseil. Nous allons donc assermenter le dernier suppléant lors de notre prochain Conseil.

### **6. Communications de la Municipalité**

Le Président donne la parole à la Municipalité ; le syndic Jacques Mugnier nous apporte les salutations de la Municipalité. En préambule à ce cher Conseil où nous allons débattre ce soir de 1'693'000.- francs de dépenses avec plusieurs préavis annexés.

**Révision du Plan Général d'Affectation (PGA)**, volet 1 « Préparation à la révision ». Suite à l'adoption, par votre assemblée, du préavis No 1-2018 concernant la zone réservée communale et la proposition de la levée des oppositions, le dossier a été transmis au Service du Développement Territorial (SDT). Comme vous avez également adopté le préavis no 2-2017 concernant la préparation à la révision du RGA/RPGA, la Municipalité a décidé d'aller de l'avant avec ce projet, accompagné par le bureau d'urbanisme URBAPLAN. Trois thématiques ont été identifiées : 1. Adopter la zone à bâtir aux besoins futurs ; 2. Mettre en conformité de PGA/RPGA de Duillier avec les planifications et législations supérieures ; 3.

Procéder à un toilettage du PGA/RGPA. La démarche de travail globale de ce volet 1 se divise en quatre étapes :

**A/ Diagnostic territorial** où il s'agira de réaliser un état des lieux des planifications communales en vigueur ; d'identifier les contraintes et les sensibilités en lien avec l'aménagement du territoire ; mettre à jour le bilan des réserves de la commune sur la base des dernières données établies par le SDT et des derniers projets réalisés/en cours dans la commune. Le planning de la récolte des données est fixé à mi-octobre 2018.

**B/ Ambitions communales** pour les 15 prochaines années concernant : les zones à bâtir (y.c. zones d'activités) et agricole ; les équipements publics ; le patrimoine bâti et paysager ; l'espace public et l'aménagement des rues ; les différentes mobilités (mobilités douces, voitures, transports publics) ; l'environnement. Il s'agira de définir les choix communaux pour l'évolution territoriale souhaitée à moyen terme (15 ans) et à long terme (25-30 ans). Le planning : Atelier avec la Municipalité à fin octobre 2018, table-ronde selon une composition à définir à mi-novembre 2018.

**C/ Stratégie de redimensionnement** et de réorganisation de la zone à bâtir d'habitation et mixte : définir le territoire urbanisé ; analyser les réserves de zone à bâtir, prioriser les projets à l'échelle communale ; rechercher des solutions pour atteindre les objectifs de la mesure A11 du PDCn ; établir des critères objectifs pour la réduction de la zone à bâtir. Le planning : séance de présentation début décembre 2018.

**D/ Formalisation** : Synthèse des phases A, B et C sous la forme d'un document à destination pour l'examen préliminaire du PGA. Planning : présentation et discussion avec la Municipalité à mi-janvier 2019 ; présentation au groupe de suivi/commission (municipaux – conseillers de commission – gens de la société civile – propriétaires fonciers – professionnels (architectes – bureau d'ingénieur) à mi-février 2019. Validation par la Municipalité début mars 2019 ; présentation au Canton et dépôt à l'examen préliminaire : mi-mars 2019.

Pour ce qui est du **Plan de Zone Réservee (PZR)**, comme vous le savez notre bureau d'urbanisme a préparé le dossier du PZR, incluant les textes de levées d'opposition, et l'a déposé auprès du SDT au début du mois de juillet dernier. Suite à la validation par ce dernier, ce dossier est actuellement en mains de la Cheffe du Département concerné pour approbation. Pour rappel, ce sont les services cantonaux qui notifieront les levées d'opposition, ce qui, comme je vous l'ai dit, ouvrira la voie à d'éventuels recours à la Cour de Droit Administratif et Public.

**La Boîte à Livres.** Suite à la demande de Mme Maja Stüssi, lors du dernier conseil, d'étudier la possibilité de créer une Boîte à livres dans l'ancien arrêt de bus, la Municipalité a aménagé ce lieu en y installant une étagère et en repeignant les murs intérieurs. Le panneau « La Boîte à livres » a été préparé par M. François Annen, responsable de la déchetterie intercommunale. Pour la petite histoire, l'endroit a été complètement tagué quelques jours avant le rafraîchissement prévu et réalisé par M. Nenad Paunovic, notre collaborateur communal que je remercie au passage.

**Remplacement de notre Secrétaire municipal.** Comme vous l'avez peut-être vu dans la presse locale, la Municipalité a passé une annonce pour repourvoir ce poste puisque notre Secrétaire municipal a demandé à prendre une retraite anticipée à la fin de cette année. Ce ne sont pas moins de 115 dossiers qui ont été reçus. Ces derniers ont été mis à la disposition des membres de l'Exécutif qui ont ainsi pu prendre connaissance et effectuer un choix personnel. Par la suite le collègue s'est réuni afin de comparer, discuter et analyser ces candidatures. Quelques personnes ont été auditionnées et l'une d'entre-elles a été retenue. La procédure est à bout touchant et j'aurai certainement la possibilité et l'honneur de vous présenter lors du prochain Conseil l'heureuse ou l'heureux élu.

Pour terminer, faites-moi l'honneur de votre présence à l'occasion de la divine fête, le 6 octobre sur la place des Marronniers et du Château de Nyon. Fête à laquelle vous pourrez vous remémorer les 10 ans de notre nouveau district ; rallye, cantine, pressée à l'ancienne et ambiance assurée, n'hésitez pas à venir célébrer cet événement incontournable de l'automne qui arrive de sa plus belle robe de couleur. Même Willy fera retentir son cor des Alpes pour l'occasion !

Et n'oubliez surtout pas notre société de tir Duillier-Prangins qui fête son 150<sup>ème</sup> anniversaire, faites leur un bon accueil en participant au tir et à la fête pour marquer l'événement d'une société locale à qui nous voulons garantir la pérennité. Votre secrétaire Pierre-Alain Jossier se porte volontiers à disposition pour tout renseignement, présentation ou autre ; vous en aurez besoin pour honorer l'événement, je le remercie également.

J'en ai terminé avec mes présentations et je vous remercie de votre écoute appliquée.

Le Président remercie le Syndic ; les conseillers n'ayant pas de question, il passe la parole à M. Peytregnet, lequel n'a pas de communications.

Mme Claudine Vanat Gachet communique :

Concernant la **rentrée scolaire**, tout s'est bien déroulé. Après quelques réglages avec les différents transports, tous les enfants sont arrivés dans leurs écoles respectives et presque à l'heure et sans trop de pleurs. L'école de Duillier accueille 115 élèves et toutes les classes sont occupées. En attendant que des classes supplémentaires soient construites à Coinsins, nous accueillons des élèves de la 5 et de la 6P, qui sont normalement scolarisés dans le village voisin. Vous aurez certainement remarqué que durant deux semaines, nous avons posé à différents endroits du village des panneaux indiquant aux parents que seul le parking du Centre communal était à disposition pour **déposer des élèves**. Il semble que cette stratégie ait marché puisqu'aucun surplus de véhicules n'a été constaté aux abords de l'école. A renouveler l'année prochaine donc.

L'**UAPE** rencontre toujours un vif succès, quant à la cantine, ce sont près de 70 enfants qui viennent manger à midi dans le foyer.

Le préavis sur les **nouveaux statuts de l'AISE** sera proposé mercredi prochain au Conseil intercommunal. Ces nouveaux statuts seront après acceptation, proposés dans chaque Conseil communal ou général des 10 communes membres de l'AISE.

Enfin vous savez que l'été ne s'arrête pas et il fut très chaud en juillet et août. Le **plan canicule** a été suivi à la lettre et nos aînés les plus vulnérables et seuls ont été bien entourés.

Je vous remercie de votre attention.

Christophe Challande communique :

**Logement de l'Edgaronette** : Nous allons pouvoir classer ce dossier qui nous a occupés depuis bien des mois. Les travaux sont maintenant terminés, à notre grande satisfaction et les comptes bouclés. Ces derniers démontrent que l'enveloppe budgétaire allouée par notre conseil a été respectée et que ces travaux ont pu être réalisés dans les règles de l'art, tout en économisant quelques CHF 25'000.-. Pour combler notre satisfaction, ce logement a trouvé ses nouveaux locataires qui ont pris possession des lieux ce 1<sup>er</sup> septembre.

**Divers travaux estivaux** : Les travaux de réfections des boiseries de l'école ainsi que ceux des marquages routiers ont pu être réalisés durant les vacances estivales comme prévu. Il reste encore les petits travaux d'entretiens de nos fontaines villageoises qui seront fait d'ici la fin de l'année.

**Réfection carrefour de l'épicerie** : Ce dossier avance gentiment. Dernièrement, nous avons reçu le retour du Canton préavisant positivement. A ce jour, hormis un propriétaire qui doit encore nous retourner son accord pour l'établissement des servitudes, les autres propriétaires concernés l'ont fait. Le dossier va donc pouvoir être mis à l'enquête publique prochainement. Bien entendu, nous ne sommes pas à l'abri d'oppositions qui pourraient être déposées par l'un ou l'autre de nos citoyens.

Le Municipal Claude Bosson communique :

**Renaturation ruisseau de Calèves** : Ce projet fait le « yoyo »... Lors du dernier conseil, j'avais annoncé que le budget de la Confédération était épuisé pour 2019 et que nous devions le repousser sur 2020... Eh bien, une fois n'est pas coutume, le canton a pris son bâton de pèlerin et a été défendre ce projet à Berne... et Berne a fini par accepter de débloquer les fonds sur 2019. Donc le projet continue... De plus, nous avons reçu le feu vert de l'OFROU pour le forage dirigé passant sous l'autoroute. Les soumissions sont en cours et un préavis se dessine vraisemblablement pour notre prochain Conseil.

**Eclairage de la salle communale et du foyer :** Lors du dernier Conseil, je vous ai annoncé qu'une étude était en cours pour refaire l'éclairage de notre salle communale. En effet, cette technologie date des années 80 et est terriblement énergivore et de surcroît, nous avons de plus en plus de peine à trouver des ampoules de remplacement. Pour ce faire, nous avons mandaté la SEIC ainsi qu'un autre partenaire pour ce projet. Nous estimons que la mise au goût du jour de ces installations se fait dans le cadre de l'entretien de notre patrimoine communal et nous vous proposons de mettre ceci au budget 2019. Si toutefois, vous aimeriez un préavis, merci de vous manifester au point Divers et propositions individuelles.

Les conseillers n'ayant pas de question, le Président passe au point

### **7. Préavis N° 4/2018 "Arrêté d'imposition 2019"**

M. Philippe Gros donne le point de vue de la Commission de Gestion et des Finances, qui retient qu'une baisse du point d'impôt au vu de l'évolution de l'économie ne serait pas raisonnable, que la Municipalité table sur un maintien du taux actuel pour l'avenir et que le taux annuel de 66% reste inchangé ; la commission recommande d'approuver le préavis municipal.

La parole n'est pas demandée et l'assemblée vote à l'unanimité cet arrêté d'imposition 2019.

### **8. Préavis N° 5/2018 "Installation d'un terrain multisports - Réponse à la motion Uldry & Co"**

Le Président donne la parole aux rapporteurs des commissions.

M. Aurélien Uldry, rapporteur de la commission ad hoc, donne les conclusions positives et étayées de la commission ; elle suggère d'ajouter deux trous pour pouvoir installer 2 piquets et un filet pour la pratique du volleyball par exemple ; M. Philippe Gros, rapporteur de la commission de gestion de des finances, donne connaissance des conclusions des commissionnaires, qui demande de financer cette opération par la trésorerie courante et d'amortir cet investissement sur 10 ans.

Le Président donne la parole aux Conseillers. M. Marco Coletta soutient le projet de la création d'un terrain multisport, mais se demande si, au vu des gros investissements à voter lors de ce Conseil, s'il n'y aurait pas lieu d'attendre pour cette dépense.

Le Syndic a bien lu le rapport de la commission ad hoc et la Municipalité tiendra compte de leur suggestion pour les trous pour l'installation d'un filet de volleyball.

Le Conseil n'ayant plus de question, le Président passe au vote.

Le préavis est accepté par 37 avis pour et 4 abstentions.

### **9. Préavis N° 6/2018 "Réaménagement du cimetière"**

Le Président donne la parole aux rapporteurs des commissions.

Maja Stüssi donne lecture du rapport positif de la commission ad hoc, tout en suggérant d'étudier la possibilité de limiter les dépenses pour la fontaine et l'achat d'un arbre plus petit. Hélène Baudet donne lecture du rapport de la commission de gestion et des finances, qui estime indispensable les travaux envisagés ; elle suggère également de planter un arbre plus petit qui sera nettement moins onéreux. La commission G&F recommande d'accepter ledit investissement d'un montant de CHF 187'646.80.

Mme Claudine Vanat Gachet a pris acte des vœux des deux commissions et va en tenir compte, notamment pour l'achat et la plantation d'un arbre plus petit.

Le Président remercie la Municipalité qui accepte la suggestion des commissions.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote et le préavis est accepté par 39 conseillers et avec 2 abstentions.

## **10. Préavis N° 7/2018 "Règlement du cimetière"**

Le Président donne la parole aux rapporteurs des commissions. Maja Stüssi donne lecture du rapport de la commission ad hoc, qui remercie la Municipalité et qui recommande au Conseil d'accepter ledit préavis avec les 4 amendements proposés. Hélène Baudet lit les conclusions de la commission de gestion et des finances qui en recommande l'acceptation. Éric Blein donne lecture des amendements no 1 et 2 qui n'amènent pas de question. Marco Coletta lit les amendements nos 3 et 4. La parole n'est pas demandée par les conseillers et le Président remercie la commission pour son travail fouillé et bien expliqué. Mme Claudine Vanat Gachet salue le travail effectué par la commission et n'a aucun problème pour intégrer les corrections apportées par les amendements proposés par la Commission ad hoc. Elle relève que la seule contrainte est que ledit règlement amendé devra à nouveau être soumis pour approbation au Canton. Le Président demande aux conseillers s'ils souhaitent voter les amendements, ce qui n'est pas le cas. Au vote pour les amendements, 40 conseillers les acceptent, une abstention.

Au vote pour le préavis amendé, les 41 conseillers acceptent ledit préavis.

## **11. Préavis N° 8/2018 "Remplacement de la fontaine de la Rue du Vieux-Village"**

Le Président demande aux rapporteurs des commissions de donner connaissance de leurs rapports sur le remplacement de la fontaine dite malicieusement « du syndic ». Jessica Tissot lit le préavis de la commission ad hoc qui approuve sans réserve le vœu municipal. Philippe Gros de la commission de gestion et des finances abonde dans le même sens.

Pascal Berger relève que la commission G&F préconise un amortissement sur 10 ans alors que la Municipalité préavis pour 20 ans. Michel Peytregnet relève que ce type d'amortissement se fait en général sur 20 ans, mais que si la commission le souhaite, on peut sans autre modifier le préavis. Philippe Gros s'excuse et déclare qu'il doit s'agir d'un lapsus de leur part.

Le Président reprend la parole et relève qu'ainsi, on ne modifie pas le préavis.

Maja Stüssi demande si une possibilité d'arrosage automatique est prévue dans le projet, car ce système serait bien agréable pour l'association du Village Fleuri qui a de moins en moins de volontaire pour cette tâche. Christophe Challande plaisante en demandant si c'est la fontaine qu'il faut arroser. En fait, le problème est que si l'on installe une pompe, il faut alors prévoir une installation de tuyauterie et une alimentation électrique, donc un surcoût imprévu ; il va néanmoins étudier la chose mais ne peut pas faire de promesse. Aurélien Uldry relève que la Municipalité a demandé 3 devis à des sociétés régionales et il aimerait savoir à quelle société le projet serait attribué. Christophe Challande répond que c'est l'entreprise Denogent Paysagiste à Prangins qui a été retenue.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Le préavis est accepté avec 39 voix pour, un avis contraire et une abstention.

## **12. Préavis N° 9/2018 d'urgence "Recaptage de la source des Avouillons - Phase 2"**

Le Président donne la parole à la Municipalité pour présenter ce préavis d'urgence, vu son importance. Claude Bosson relève qu'au départ, on pensait présenter un seul préavis, mais vu l'évolution rapide du dossier, il a été décidé de présenter deux préavis pour éviter de devoir convoquer un conseil extraordinaire pour ce projet. Il remercie le bureau d'ingénieur Bovard & Nickl SA et le Professeur Aurèle Parriaux pour l'aide apportée au développement de ces préavis. Il illustre ensuite le dossier par une rapide synthèse étayée au beamer pour expliquer la situation actuelle, le projet de la phase deux avec l'aspect financier et les enjeux à long terme. Car il est vrai que la situation actuelle pourrait perdurer 15 ans, mais il faut anticiper l'avenir. En 1960, l'autoroute qui passe à Duillier semblait totalement surdimensionnée et 50 ans plus tard elle est déjà surchargée. Lors des travaux prévus en phase I pour la construction de l'amenée d'eau, il a été découvert une nappe perchée, soit une nappe située en dessus de celle que l'on s'apprêtait à pomper. On connaissait son existence, mais on ignorait qu'elle était extérieure à la source actuelle, soit une nappe différenciée. Elle a causé beaucoup de problème lors des travaux de creuse pour installer la conduite d'eau.

Il a fallu percer des puits pour abaisser la nappe et pouvoir étanchéifier le secteur, afin de travailler dans des conditions acceptables et surtout assurer la sécurité des ouvriers. Les remontées d'eau n'étaient pas prévues, il n'y avait pas eu ce problème lors de la construction de la station de pompage située plus bas. Il nous présente les travaux de pose de palplanches, qu'il a fallu installer pour couler du béton aux fins de renforcer le secteur. Dès que les pompes sont arrêtées, on voit que l'eau remonte à nouveau ; c'est ennuyant pour les travaux, mais cela présage aussi du bien pour la suite. Il explique en détail la construction de la chambre de captage avec la construction d'un puits de 9 mètres, complètement étanche avec l'amenée d'eau à la station. L'idée des ingénieurs est de pouvoir installer les deux tuyaux à une certaine distance, mais dans la même tranchée, ce afin de ne pas avoir besoin de répéter les travaux dans 10 ans. Il nous montre sur une photo le Pr Parriaux qui fait des sondages dans la paroi et là, nous nous rendons compte de l'importance du chantier. Il l'invite à nous rejoindre, car cet éminent spécialiste accompagne la Commune depuis des années dans les études de faisabilité sur ce secteur du Bois-de-Chêne. Il refait l'explication qu'il a donnée à la Municipalité et à la commission ad hoc, sur la nappe perchée ; ces sédiments se sont déposés là lors de la fonte du glacier du Jura, soit de la moraine, des couches de gravier, déposés ci ou là lors de l'avancée du glacier. Dans la zone Sud, les graviers ont été lavés de la moraine. Cela a engendré de grosses variations dans les couches, d'où une certaine instabilité. Les sondages de 2014 ont été faits surtout sur la zone de captage prévue, afin de disposer les tuyaux de captage au bas de la source, dans une zone stable. Or lors des travaux de 2018, les couches de gravier gorgées d'eau sont devenues un problème dans les zones non saturées. Il a fallu poser des murs de soutien pour stabiliser le terrain, puis installer des puits pour assécher la zone, des palplanches n'auraient pas suffi. La nappe principale a donc pu être abaissée, mais hélas l'eau de la nappe perchée a alimenté la nappe et c'était impossible de poursuivre les travaux. Il nous montre les zones à problème, la couche de gravier aquifère, les limons beiges stratifiés, des particules de quartz très fines qui bloquent l'écoulement des eaux. Il y avait donc ici un petit lac glaciaire, raison de la présence de ce limon sur environ 30 mètres de long. Les eaux de pluie sont donc retenues par cette couche de limon et nous l'avons découverte à son insu. Avec le bureau Bovard & Nickl, ils ont fait le captage du Château sans rencontrer de problème de nappe perchée, ce qui n'a pas été le cas cette fois. Il demande aux Conseillers s'ils ont des questions, déclarant qu'il va volontiers sur le terrain pour l'expliquer plus en avant. Claude Bosson le remercie et explique la suite des travaux, qui ont pu continuer en toute sécurité grâce au bon fonctionnement des pompes de puits. Il explique qu'il a fallu scinder le préavis d'urgence en deux, le premier étant un complément du précédent préavis, soit la phase I avec un surcoût de Fr. 300'000.- qui couvrira les installations imprévues, l'ouverture supplémentaire pour alimenter la station de pompage, les web points mis en place, la maintenance que cela engendre, la construction des puits et l'apport d'eau depuis plusieurs mois qui va continuer et surtout le recaptage de cette nappe qui pourrait être utilisée soit comme eau de boisson, avec un débit de 150 litres minute, soit pour alimenter des installations d'eau claire. Les premiers examens sont positifs, ils devront être répétés pour confirmer cette bonne nouvelle. Marco Coletta demande la parole ; il relève que depuis deux mois, nous faisons face à une sécheresse exceptionnelle, donc pourquoi cette nappe perchée poserait un problème qu'on n'aurait pas vu venir, enfin deuxième question, en cas de fortes pluies, cette nappe perchée ne sera-t-elle pas un problème ? Le Pr Parriaux répond qu'effectivement, on subit un déficit pluviométrique important et si ces travaux avaient débuté en février ou mars, on aurait eu encore plus de difficultés, la nappe perchée aurait eu de l'eau jusqu'en surface. Il demande au conseiller Coletta de préciser dans quel sens les fortes pluies seraient un problème pour le deuxième captage ? En fait Marco Coletta demande si ce captage a une raison d'être lorsque nous nous trouverons en période de fortes pluies. Le Pr répond qu'en fait, les anciens captages prenaient l'eau assez haut dans la nappe, donc on arrivait vite à la limite de capacité de la source, voire à son tarissement. Là, on propose un investissement très « sûr » avec des drains placés bas et bien avancés, on aura toujours une grande marge de manœuvre avec ces sources, même en cas d'étiages très secs. En résumé, on pourra utiliser ces nouveaux captages dans d'excellentes conditions lorsque la sécheresse perdurera. Ces drains auront des vannes que l'on pourra fermer pour laisser la nappe conserver ses ressources lorsque l'on n'a pas besoin d'eau. Et dès les mois de mai – juin, on pourra les exploiter, ce qui est préférable à de l'eau stockée dans d'immense réservoir en béton. On peut donc parler d'un stockage saisonnier, raison de ces drainages profonds.

Claude Bosson passe à la phase II ; les conseillers ont bien compris que maintenant, on peut la faire, mais reporter cela à une dizaine d'années voudrait dire que l'on aurait de nouveau à entreprendre un gros chantier et là, on ne voudra peut être plus le faire au su des problèmes rencontrés cet été. Il faut donc faire une pesée d'intérêts, cette deuxième conduite a un intérêt certain pour l'avenir. En effet, si on n'a pas

besoin de cette eau supplémentaire maintenant, on sait que d'autres en ont déjà besoin. Cette phase II permettrait d'augmenter notre approvisionnement en eau, mais surtout en proposer à nos voisins qui en manquent. Le montant est conséquent, mais les probabilités de capter de l'eau potable est bien réelle. Avec un niveau élevé depuis 2016, malgré la consommation importante de ces derniers mois, on constate que le niveau de la nappe varie peu, ce qui indique une réserve considérable. Le coût important de cette phase II a été calculé avec une marge appréciable et est garanti. Donc après l'aspect technique, parlons de l'aspect stratégique : on doit diversifier les sources d'approvisionnement; la phase II permettrait donc de profiter de cette manne qu'est l'eau de source, ce que privilégie le canton. On doit aussi avoir une vision à long terme et penser Région et multi-connexion. Au lieu de pomper l'eau du lac, via la SAPAN, puis de la monter à nos réservoirs, on peut prévenir une pollution du lac qui invaliderait cette solution. Or cette année, alors que plusieurs communes sont à sec et sans ressource, nous n'avons pas souffert de cette sécheresse jusqu'à un mois en arrière. On peut donc prévoir du « multi-sourcing » avec une interconnexion ; il fait le parallèle avec l'électricité que l'on consomme et dont on n'ignore peut être la provenance. Depuis un mois, nous utilisons l'eau de la SAPAN, vu que nos sources sont stoppées, on arrivait au bout de la source de Coinsins et que nos installations de pompage étaient arrêtées, soit 20% nappe, 20% source et 60% SAPAN. Pour information, la Ville de Genève pompe le 100% de son eau du lac. Il nous replonge dans les projets à venir avec un plan déjà présenté. Coinsins a refait ses captages en 2004, et après un préavis positif de son Conseil général, réuni en urgence, ils ont voté et prolongé leurs propres captages contre un complément de quelques centaines de milliers de francs. Depuis la station de Coinsins, on repousse l'eau dans notre réservoir de 1000 m3 qui se trouve vers la route de Genolier. Nous aurons aussi l'obligation de construire un deuxième réservoir de 1500 m3 dans les prochaines années. Il présente la station de pompage mise en service en 2017 et les captages projetés et en discussion. Donc toutes ces installations approvisionnent le réservoir dit « du Petit-Bois » qui ensuite alimente les deux villages de Duillier et Coinsins. Dans la zone industrielle de Duillier, il y a la station de pompage de Bucleis, qui sert à alimenter tout le réseau de Nyon et la ZI de Bucleis, qui pompe à 60/80 m dans la nappe. Depuis cette station, nous avons une liaison avec notre réseau, avec un tuyau d'un diamètre de 125. Nous avons au Bois-Carré la station de Faverge, avec la liaison pour le bouclage en dessous du Château. Donc l'eau de la SAPAN remonte par cette conduite jusqu'au réservoir du Petit-Bois lors de fortes demandes. Donc dite conduite Bois-Carré – Bucleis ne fonctionne que dans le sens de l'approvisionnement du réseau. Des modifications sont d'ailleurs en cours pour que nous puissions utiliser nos propres conduites pour alimenter Bucleis depuis notre réservoir et ainsi alimenter le réseau nyonnais ; nous avons reçu une demande écrite de la Municipalité de Nyon qui, une fois notre réseau achevé, souhaiterait nous prendre jusqu'à 1000 litres/minute. Nous ne pouvons pas affirmer que nous pourrions fournir cette quantité, mais le potentiel existe. Nous avons le projet de ce nouveau réservoir de 1500 m3 à construire dans 3 à 4 ans, avec la construction d'une nouvelle conduite pour le maillage du réseau avec Genolier et Arzier-Le Muids. L'installation et l'amortissement de l'investissement calculé sur 100 ans est donc de CHF 10'000.- par année. Avec un unique débit de 500 litres/minute, nous pourrions fournir de l'eau qui nous coûterait 6 centimes le m3 et nous pourrions le vendre à 15 centimes le m3. Un rapide calcul indique qu'ainsi nous pourrions amortir ce million sur 30 ans, ce qui du point de vue financier est une bonne affaire. Au niveau du programme d'investissement de législature, que le Municipal nous présente sur le Beamer, on reste dans ce qui avait été planifié avec la construction de ce deuxième réservoir, ainsi qu'une conduite à financer entre Coinsins et Duillier, voire Gland et Genolier, donc un investissement à venir ; troisième projet une conduite d'assainissement pour les eaux claires et usées, depuis le carrefour jusqu'à la Promenthoux. Ce montant de 800'000.- à un million reste d'avenir, vu que nous bloquons les nouvelles constructions du village. En résumé, la planification budgétaire projetée en début de législature est respectée, le projet de nouvelle conduite est reporté, en lieu et place vient ce financement pour le nouveau captage. Il espère que toutes ces explications parlent à notre bon sens. Il rappelle les prix de l'eau au m3 sur le marché, Duillier reste à un prix bas que l'on pourrait augmenter si nécessaire (75 cts et moyenne suisse 180 cts). Il rappelle que nous sommes d'accord de payer CHF 10'000.- le m3 au restaurant, donc on a encore de la marge.

Le Président remercie Claude Bosson pour toutes ces explications. Avant de donner la parole au Conseil, il demande au rapporteur de la commission ad hoc de commenter son rapport. Olivier Dupuis remercie le Pr Parriaux et le Municipal pour la qualité de leurs explications. La commission est unanime pour accepter le préavis No 9/2018.

José Riques lit le rapport de la Commission de Gestion et des finances, qui regrette que la commission n'ait pas été informée plus tôt des difficultés rencontrées sur le chantier. En conclusion, la commission accepte le préavis présenté. Le Président ouvre la discussion sur ce préavis

Marco Coletta pose la question, pourquoi maintenant ou jamais. Pourquoi ne pas pouvoir attendre un an ou dans cinq ans par exemple. Claude Bosson répond que cela engendrerait de nouveaux coûts de préparation de chantier, car maintenant que le chantier tout ouvert, on évite des frais supplémentaires, c'est l'opportunité à saisir. Le Président relève que si vous vous baladez sur ce chantier vers le Bois de Chêne, vous prendrez conscience de son importance. Sascha Linder relève que nous votons là sur le premier préavis, soit uniquement sur le montant de CHF 300'000.-, ce que confirme le Président. Sébastien Maillard s'informe sur la provenance de cette eau, on connaît celle d'en Bucleis, celle du lac, mais celle du Bois de Chêne. Le Pr Parriaux relève que toute cette eau provient de Genolier et qu'elle s'infiltré dans toutes ces couches aquifères du Bois de Chêne, où l'on a des graviers jusqu'en surface, donc la majeure partie d'eau filtrée provient bien du Bois de Chêne, ce n'est pas de l'eau de ruissellement, dont on peut dire qu'elle est d'une qualité parfaite, ce sont des eaux à consommer sans aucun traitement. En plaisantant, Sébastien Maillard déclare qu'elle est donc meilleure que l'eau de pluie.

Au vote, le préavis 9/2018 est accepté à l'unanimité, sans abstention.

### **13. Préavis No 10/2018 « demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'008'400.- destiné à financer le recaptage du bras ouest des sources des Tattes, situées sur la parcelle No 170 de la Commune de Genolier »**

Le Président donne la parole aux rapporteurs des commissions, Éric Blein lit le rapport de la commission ad hoc qui insiste sur les enjeux de ce préavis, notamment sur l'autonomie de la Commune de Duillier, qui n'est pas utopique et qui est une réelle vision d'avenir pour notre approvisionnement.

José Riquez relève que la réponse de la Commission de Gestion et des finances répond à la question posée par Marco Coletta, maintenant ou jamais. La commission relève que l'eau est une ressource rare, que la demande des communes avoisinantes existe bel et bien, que la logique à effectuer les travaux susmentionnés est avérée et qu'attendre engendrerait de lourds surcoûts. La commune a les moyens de faire cet investissement, enfin il n'y a pas besoin de demander un nouveau permis de construire si on entreprend cette réalisation de suite. En conclusion, la Commission G&F recommande d'accepter ce préavis.

Le Président demande au représentant de la Municipalité de Coinsins s'il souhaite s'exprimer sur ce préavis, ce qui n'est pas le cas. Jessica Tissot remercie les intervenants pour ces explications et la clarté des présentations ; n'étant pas spécialiste en la matière, elle demande si la Commune a la garantie que les communes alentours nous achèteront bien cette eau, ou bien si d'autres communes pourraient faire ces travaux à notre place.

Claude Bosson rappelle qu'il y a une forte demande de nos grands voisins que sont Gland et Nyon entre autres. Actuellement, c'est plutôt nous qui freinons le projet avec Gland, car nous n'avons pas encore construit le nouveau réservoir. A court terme, Duillier n'aura pas besoin de cet approvisionnement supplémentaire, les deux sources pouvant couvrir nos besoins. Actuellement, ce n'est pas le cas vu le chantier en cours et la source de Coinsins est insuffisante, nous avons besoin d'eau de la SAPAN. Il rappelle que la situation est complexe. La source nous appartient, le terrain est sur la commune de Genolier, mais il appartient à Coinsins. Maintenant, le chantier est ouvert, on y a vécu les imprévus et on est dans la même perspective que pour l'autoroute de 1964, on pourrait attendre, mais il n'est pas dit que la législation change. L'opportunité se présente, à nous de la saisir. Il rappelle que tous les intervenants du chantier ont été surpris par le potentiel découvert. Jessica Tissot remercie Claude Bosson. Daniel Grenno relève que le besoin en eau de qualité est de plus en plus avéré, les laboratoires cantonaux s'inquiètent des résultats des contrôles en cours. Il revient sur le prix de l'eau, demandant s'il y a un business plan à ce sujet. Claude Bosson lui rappelle que les habitants de Duillier paient 75 centimes le m3 et que tout ce qui est encaissé sur la fourniture de l'eau va sur un compte affecté, selon ce qui a été voté par la population. On n'a pas le droit de faire du bénéfice sur l'eau. L'argent encaissé sert à l'entretien du réseau, on ne peut pas financer le réseau d'eau par l'impôt. Le réseau vaut environ 20 millions, sa durée de vie est de 30 ans, donc il faut toujours anticiper les travaux et investissements à y effectuer. On travaille avec la SIAP de Coinsins et s'il y a un bénéfice sur les comptes, il va directement sur le compte affecté aux travaux ; c'est le même principe

pour l'assainissement. En réponse au conseiller, ce n'est pas avec le canton que l'on négocie, mais avec les communes avoisinantes si elles souhaitent bénéficier de notre eau, avec différents scénarios tenant compte de la situation.

Sébastien Maillard demande l'historique de l'achat de cette source. Claude Bosson n'a pas tous les détails, mais Duillier avait vendu son Auberge pour acquérir cette source. M. Fritsche nous indique qu'il s'agissait de la source Paderewski, qui alimentait le domaine du même nom. C'était un lourd investissement à l'époque, mais actuellement on sait que l'on pourra disposer d'une excellente ressource, notamment lorsqu'il y a des étiages prolongés. C'est une grande richesse pour la commune de Duillier. Claude Bosson le remercie pour ces renseignements.

Le Président constate que plus personne n'a de question à poser. Il passe donc au vote et le préavis est accepté à l'unanimité, sans abstention.

Le Président remercie le Pr Parriaux et le municipal Claude Bosson pour la qualité de leurs présentations.

#### **14. Nomination d'une commission dans le cadre de la modification des statuts de l'ORPC**

Le Président donne la parole à Claude Bosson. Il explique que la commission va étudier la révision des statuts qui concernent les 47 communes du district. Il n'y aura plus d'amendement possible après l'acceptation des statuts en 2020.

Le Président donne la parole aux conseillers ; personne ne se présente malgré la demande du secrétaire de savoir qui fait partie de la Protection civile. Vu que personne ne se présente, le Président informe les conseillers que le bureau nommera la commission, soit des conseillers qui ne font pas encore partie d'une commission.

#### **15. Région de Nyon : intervention de M. Willy Jaques, délégué au Conseil Intercommunal**

A la demande du conseiller Coletta qui souhaitait une présentation de notre présence au Conseil Régional, le Président donne la parole à Willy Jaques.

Willy Jacques rappelle qu'il n'est pas le seul délégué au Conseil Régional, vu que notre Syndic Jacques Mugnier en est aussi membre. Il nous explique que le Conseil Régional concerne les communes du District de Nyon, qui compte 100'000 habitants et que 42 communes sur 47 sont membres de Région de Nyon. Il est composé d'un Comité de direction de 9 membres et d'un Conseil intercommunal de 100 membres, dont Jacques Mugnier et lui-même. Chaque commune a une voix, puis par fraction de mille habitants une voix supplémentaire mais dans les faits certains membres représentent plusieurs voix, ce qui fait que l'assemblée compte environ 100 participants, au lieu de quelque 140 membres. Ils ont la même compétence qu'un conseil communal, élisent le Comité de direction, votent le budget, les comptes annuels, l'autorisation des crédits extrabudgétaires, nomment des commissions qui étudient plusieurs aspects de notre district, la mobilité dans la Région, ses transports publics, son réseau routier, la mobilité douce, son développement urbain, la biodiversité, l'énergie, la production régionale, les entreprises, le tourisme, la culture, la défense des activités sportives avec des installations sportives et le soutien aux jeunes sportifs, ainsi que « les sports de nature ou de niche ». Le dispositif de financement est assuré par le DISREN (dispositif d'investissement solidaire de la Région de Nyon) et concerne 38 des 42 communes membres du Conseil Régional ; il aide les communes à cofinancer des projets qui dépassent les compétences financières de la seule commune et ont un intérêt intercommunal ; c'est là qu'il intervient pour aller chercher des financements cantonaux ou fédéraux. Il dispose d'un fond affecté par commune, soit pour Duillier 0.9 point d'impôt à disposition jusqu'à ce que le montant soit investi, somme qui reste en nos mains jusqu'à la conclusion du projet ; le soutien intervient au prorata de la distance du projet (par exemple parking à St-Cergue qui nous concerne peu mais implique Gingins) ; il y a là des choses à améliorer, on parle de cercle porteur. Actuellement, ce sont 55 millions de francs en projet pour Région Nyon. Pour les deux dernières années, 47% des

financements proviennent de « fonds tiers » soit des fonds amenés par le canton ou la Confédération et il reste au DISREN à payer 8,5 millions payés par les 38 communes. Il mentionne les projets qu'il a vu être étudiés et votés depuis mars 2017, à Dully, Gilly et Rolle pour des projets de mobilité avec Mont-sur-Rolle, à Gland, des activités du « Grand Genève », du Casino-théâtre de Rolle, du réseau agro-écologique de Terre-Sainte. On s'implique pour développer le Conseil des jeunes, dans l'intérêt du Conseil Régional, à des travaux importants à effectuer à Coppet. Le Conseil se préoccupe du pôle touristique de la Dôle, l'étude du Musée du Léman. On va s'intéresser au projet « Bois de Chêne » et à la réalisation de l'abattoir régional.

Jacques Mugnier complète la présentation en rappelant que les intérêts divers des communes sont respectés, car le Conseil Régional ne peut pas se substituer à la souveraineté communale. Il présente le cas des transports publics, où une commune ne peut pas gérer seule cette problématique, ni lever des fonds tiers sans appui. Le Conseil Régional doit démontrer aux habitants du District que son aide au développement est bien réel, avec les résultats obtenus en matière de mobilité, d'équipements sportifs, de projets réalisés. Actuellement, un voile noir passe avec le questionnement sur son positionnement. Il évoque les soucis politiques rencontrés dans certaines communes, dont notre voisine Prangins et rappelle les buts du Conseil Régional, qui ne se subordonne pas aux communes, mais les aide dans la réalisation de projets intercommunaux et d'intérêt régional. Willy Jacques rappelle la croissance démographique extrêmement rapide de notre district, avec une croissance encore supérieure en création d'emplois, avec 43'000 postes de travail pour 100'000 habitants. Il est également convaincu que Région Nyon doit trouver ses marques, mais que l'on va dans le bon sens. La présentation de Willy Jacques est annexée à ce procès-verbal.

Marco Coletta remercie Willy Jaques pour sa présentation et sur les bienfaits du Conseil Régional. Il a également posé des questions qui permettraient d'ouvrir un débat. Toutefois, il estime qu'il faut faire la part des choses, et présenter le revers de la médaille, pour que tout un chacun puisse se faire son opinion. Il estime que le Conseil Régional est une couche délibérante et administrative de plus qui s'intercale entre les Communes et le Canton. Le 21 mars 2016, lors des débats sur les statuts du Conseil Régional, M. Fossati, Conseiller, avait cité que selon l'article 18B, le Conseil intercommunal fixe lui-même les indemnités de ses membres et du Conseil de direction, estimant cette auto-attribution peu judicieuse. Enfin, il estime que la solidarité entre les communes est importante et nécessaire, mais toutefois nous avons déjà cette solidarité intercommunale avec la péréquation. Il s'interroge sur son coût de fonctionnement, moins de la moitié de son budget est attribuée aux projets en cours, l'autre moitié aux coûts de fonctionnement et accompagnement. Il cite sa source, soit la publication des chiffres dans une synthèse publiée par le Conseil Régional le 14 juin 2018.

Le Président le remercie et demande si d'autre conseiller ont des questions.

Willy Jaques relève que si l'on présente les chiffres comme il vient de l'entendre, on peut penser que le Conseil Régional est une immense source de gaspillage. Il rappelle quelques chiffres : le Conseil Régional a voté 55 millions de dépense d'investissement, mais le Conseil Régional a généré 47 millions provenant de partenaires (canton – CFF – partenaires et autres organisations) donc le coût de ces travaux ne sera que de 8,5 millions demandés au DISREN pour la Région. Ainsi, on constate qu'aucune commune n'aurait les moyens de s'entourer de tous ces spécialistes administratifs ou juridiques pour obtenir ses financements.

Le Président relève qu'il n'y a plus de question sur le Conseil Régional ; il remercie Willy Jacques et le Syndic pour la qualité de leurs explications.

Il espère que Willy Jacques recevra une invitation de la commune de Prangins pour alimenter leurs débats, tant il y met de la conviction.

## 16. Divers et propositions individuelles.

Le Président donne la parole aux conseillers.

Pascal Berger relève une nouvelle fois l'insécurité ressentie avec le **franchissement des trottoirs** à la rue de la Rigolette. Il a été témoin d'un excès manifeste. Il a vu un gros 4 x 4 blanc descendre très vite à 10 cm du mur, donc son utilisateur n'avait rien à faire d'un abaissement de sa vitesse pour croiser sereinement le véhicule montant et le locataire de la dernière maison aurait risqué sa vie à sortir de chez lui. Il suggère d'installer sur ces trottoirs des potelets plastiques à hauteur des candélabres, ce qui ferait ralentir ces

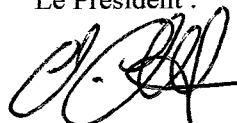
inconscients. Jacques Mugnier est comme le conseiller inquiet de ces incivilités. Il indique que les directives actuelles et l'étude avec des spécialistes mentionnent que la pose de ces potelets n'est pas plausible ; il espère que la réfection du carrefour de l'épicerie amènera plus de sécurité et une prise de conscience des usagers, les trottoirs proposés seront moins « franchissables ». Sébastien Maillard a constaté que plusieurs automobilistes n'osent pas monter sur les trottoirs pour favoriser le croisement à vitesse réduite. Jean-Daniel Macherel revient sur les anciennes études sur la rue de la Rigolette, notamment sur le fait que monter sur le trottoir pour croiser un véhicule imposant, et les propositions incitant à la pose de bacs à fleur ou de ralentisseurs, solutions non retenues par les spécialistes. Le Syndic rappelle qu'il faut tenir compte des soucis de déneigement et que le chauffard ne ralentira pas. Maja Stüssi ne comprend pas pourquoi la limitation de vitesse est toujours de 50 km/h, dans plusieurs villages on a mis en œuvre cette solution de sécurité. Jacques Mugnier rappelle que la loi est claire sur ce thème qu'il y a déjà eu des discussions sur la zone 30, avec comptage des véhicules, puis passer par une phase de test et créer des aménagements. On doit aussi tenir compte du passage des convois agricoles, de l'accès au commerce des camions, notamment. Cela à un coût et crée des problèmes ; la configuration des lieux depuis l'Edgaronette avec des murs saillants, l'exiguïté de la route et ses aménagements qui font que déjà maintenant on ne peut pas rouler à 50 km/h. Enfin, tous les aménagements, pots de fleur et potelets ne concerneront pas celui qui descend la Rigolette à 60 km/h. Rien ne le retiendra donc on doit trouver des compromis qui satisfassent à la majorité des usagers. Sébastien Maillard relève que plusieurs automobilistes se bloquent complètement à l'idée de monter sur le trottoir et s'arrêtent à côté, l'autre utilisateur de la chaussée devant se plier à sa volonté, et rouler au pas pour croiser.

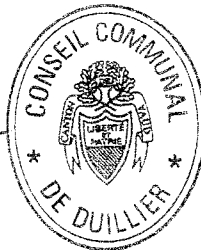
La parole n'est plus demandée ; le secrétaire du Conseil présente la médaille souvenir du tir populaire du 150<sup>ème</sup> anniversaire, à l'effigie de la société, que chacun peut espérer gagner. Il rappelle la fête des 100 ans de la société en 1968 qui avait mobilisé tout le village, avec la participation de l'Ecole de musique de Nyon, la fanfare de Gland et les sociétés régionales et villageoises. Il espère voir d'autres conseillers participer aux dernières dates du tir populaire, qui auront lieu aux dates des tirs de société et ne génèrent ainsi pas de nuisances supplémentaires à nos voisins.

Le Président remercie les commissions qui, malgré les délais courts pour rendre leurs rapports, ont réussi à le faire dans des temps acceptables, ainsi que les conseillers pour leur bonne tenue et leur discipline. Il leur rappelle notre prochaine séance du jeudi 13 décembre 2018 et leur souhaite un bel automne, avec les diverses manifestations locales et régionales qui nous attendent.

La séance est levée à 22h35.

Le Président :

  
Olivier Chambaz



Le secrétaire :

  
Pierre-Armin Josseron